Envoyé en préfecture le 26/07/2016 Reçu en préfecture le 26/07/2016 Affiché le

ID I 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

RAPPORT FINAL

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE CONFLUENCES

PROJET DE SCHEMA DE MUTUALISATION POUR AVIS DES COMMUNES MEMBRES

Vu, pour être annexé
à la délibération du
Conseil Communautaire
en date du.....21/2016
A Castelsarrasin, le....26





1	PR	EA	ME	3U	LE
•					

	L'ambition du schéma
2	SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEUX
	Rappel du contexte local
3	LE PROJET DE MUTUALISATION 2015-2020
	Les priorités de mutualisation retenues
4	LE PILOTAGE DU SCHEMA DE MUTUALISATION30
5	ANNEXES
	Définitions et bases juridiques des principales modalités de mutualisation

M9 2 27



L'ambition du schéma

L'élargissement de la Communauté de Communes et le renouvellement des équipes municipales, en 2014, ont impulsé une nouvelle dynamique intercommunale. L'une des premières décisions a consisté à doter l'intercommunalité d'un nouveau nom : Boudou, Castelsarrasin, Durfort-Lacapelette, Lizac, Moissac et Montesquieu forment désormais la Communauté de Communes Terres de Confluences. Ce nom renvoie à la position du territoire, à la jonction du Tarn et de la Garonne, et à la volonté de fédérer les communes entre elles.

Une autre décision a suivi : lancer une réflexion globale, en 2015, pour répondre à deux questions :

- Quelles priorités d'actions pour la Communauté de communes dans les années à venir ? Des réponses à cette question sont apportées dans le projet de territoire. Pour rappel, à ce jour, la Communauté de Communes (CC) intervient notamment dans le développement économique, l'aménagement du territoire, la collecte et le traitement des ordures ménagères, l'assainissement non collectif et la restauration collective.
- Avec quelles ressources ? C'est notamment l'objet du schéma de mutualisation, conçu en même temps que le projet de territoire présenté dans ce document.

C'est la première fois que la CC Terres de Confluences engage une telle démarche, pour avoir une vision claire et partagée de son intervention dans les années à venir.

L'élaboration du schéma de mutualisation, qui répond également à une obligation règlementaire, a conduit à l'identification de **13 actions de mutualisation à engager** durant les quatre prochaines années avec l'objectif de :

- Développer une culture et une expertise commune, en partageant de l'ingénierie, de l'information, des connaissances ;
- Optimiser le fonctionnement des collectivités ;
- Travailler ensemble au service du projet de territoire et des habitants, notamment dans les domaines de l'aménagement de l'espace et du développement économique.

Les actions identifiées ont des implications importantes pour le bloc local :

- la création d'un service commun à toutes les communes et à la CC pour la commande publique ;
- le transfert de la compétence voirie des communes à l'intercommunalité ;
- le **renforcement des moyens de la Communauté de communes** par la mise à disposition d'agents communaux dans les domaines de l'animation économique et de l'ingénierie (projets / financements);
- le **rapprochement des CCAS** de Castelsarrasin et Moissac, en vue de la création d'un CIAS ou d'un service intercommunal.

540

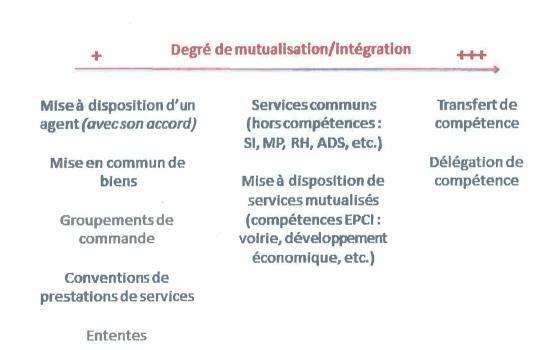
L'élaboration du schéma

Quel est son objet?

Le schéma de mutualisation est :

- Une obligation nouvelle pour tous les EPCI
- Une feuille de route pour la durée du mandat, à renouveler ensuite après chaque élection
- Un document qui vise, selon l'article L5211-39-1 du CGCT, à « assurer une meilleure organisation des services » en recherchant :
 - La performance de l'action publique, dans un contexte de diminution des fonds publics
 - L'amélioration de l'offre et la qualité du service public, en coordonnant les moyens
 - L'évolution professionnelle des agents (opportunité de mobilité, montée en compétences, etc.)
- Un cadre pour la mise en commun de moyens humains et techniques entre la CC et les communes membres
 - Des mutualisations potentiellement à géométrie variable
 - Des conventions à prévoir pour l'application du schéma de mutualisation (CGCT, art. L5111-1)

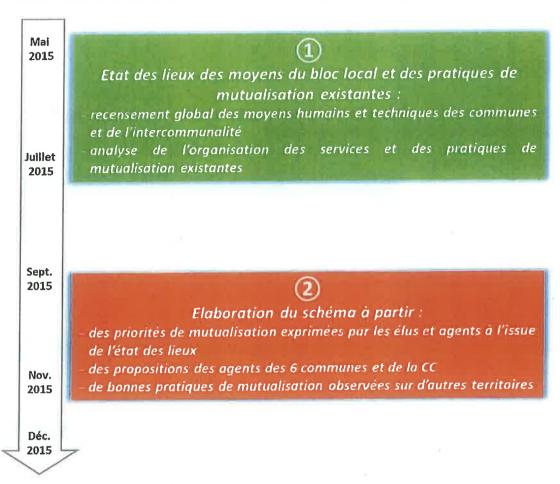
Quelles sont les différentes formes de mutualisation ?



ID: 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

Les étapes de construction du schéma

Le schéma de mutualisation a été réalisé en 2 grandes étapes



L'organisation du document

L'état des lieux, qui fait l'objet d'un rapport d'état des lieux distinct de ce document, est résumé dans le chapitre suivant.

Le projet de mutualisation 2015-2020 est présenté par la suite ; chaque action retenue est détaillée sous forme de fiche. Le calendrier de mise en œuvre des actions est également précisé. Enfin les modalités de pilotage du schéma sont abordées, de façon à garantir le suivi des actions tout au long de leur mise en œuvre.

SYNTHESE DE L'ETAT DES LIEU

Rappel du contexte local

2ème pôle du Tarn-et-Garonne après l'agglomération de Montauban, la Communauté de communes (CC) regroupe 2 communes urbaines et 4 communes rurales.

	Pop. municipale (2013)	Superficie (km²)	Densité (hab./km²)
CC Terres de Confluences	29 136	249	117
Castelsarrasin	13 739	76,8	179
Moissac	12 564	86	146
Durfort-Lacapelette	851	35,8	24
Montesquieu	773	28,7	27
Boudou	702	12,3	57
Lizac	507	9,4	54
Poids de la CC dans le département	41,8%	8,7%	

Les compétences statutaires de la CC (en date du 11 février 2015)

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

- Elaboration, gestion et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCOT) et du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Participation aux démarches (contractuelles) de développement territorial engagées en partenariat avec l'Europe, l'Etat, la Région, le Département et/ou le Pays Garonne Quercy Gascogne

Actions de développement économique

- Elaboration d'une stratégie cohérente de développement économique
- Création, aménagement et commercialisation des 3 zones d'activités communautaires (Borde Rouge. Barrès, Fleury); implantation d'entreprises dans les 3 zones communautaires et de services publics dans la zone de Fleury
- Promotion touristique (réalisation et publication d'un quide touristique et d'un plan, participation à des
- Aérodrome de Gandalou (études, investissement et fonctionnement)
- Soutien à l'économie sociale (subventions en investissement ou fonctionnement)

Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets verts; collecte et élimination ou valorisation des encombrants et déchets 3D ; gestion en fonctionnement et investissement des 2 déchetteries intercommunales
- Mise en valeur des milieux aquatiques et gestion des ripisylves

Assainissement non collectif

Elaboration d'un schéma d'assainissement, contrôle des dispositifs privés d'assainissement autonome neufs ou existants, fixation des taxes ou redevances liées au service de contrôle

Politique de la ville

Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville

Reçu en préfecture le 26/07/2016

200164-20160726-DEL0720165-DE

Aires de covoiturage

Création, aménagement et gestion ou participation au financement d'aires de covoiturage sécurisées d'intérêt communautaire

Compétences facultatives

Fourrière intercommunale

Investissement et fonctionnement (mise à disposition gratuitement des locaux à une association)

Equipements éducatifs, culturels, sportifs ou de loisirs

Etude, investissement, fonctionnement d'équipements éducatifs, culturels, sportifs ou de loisirs implantés dans la zone de Fleury

Restauration collective

Investissement et fonctionnement de la cuisine centrale ; fabrication des repas en liaison froide, destinés aux écoles, centre de loisirs et adultes du foyer-restaurant ; livraison des repas dans les points de distribution ; matériels de remise en température des repas dans des points de distribution

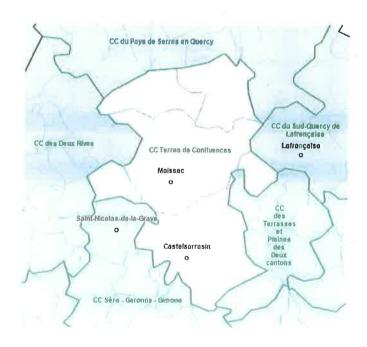
Subventions aux associations d'intérêt communautaire

Aménagement numérique

- Etablissement d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques, exploitation et opération liées à ces infrastructures et réseaux
- Fournitures de services de communications électroniques aux utilisateurs finaux en cas d'insuffisance de l'initiative privée

La Communauté de communes Terres de Confluences est limitrophe de 5 autres Communautés de communes.

Le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI), dont la version définitive est adoptée depuis la fin mars 2016, prévoit une fusion des CC Terres de Confluences et Sère Garonne Gimone et le rattachement des communes de La Ville Dieu du Temple et Saint Porquier (qui serait alors effective au 1^{er} janvier 2017).



Reçu en préfecture le 26/07/2016

	Commune siège	Nombre de communes	Population totale regroupee	Đ
CC des Deux Rives	Valence	28	19 000	
CC du Pays de Serres en Quercy	Lauzerte	22	8 950	
CC Terres de Confluences	Castelsarrasin	6	29 640	
CC Sère - Garonne - Gimone	Saint-Nicolas-de-la- Grave	14	6 670	
CC du Sud-Quercy de Lafrançaise	Lafrançaise	7	7 120	
CC des Terrasses et Plaines des Deux cantons	Les Barthes	6	8 480	

Source : BANATIC (Direction générale des collectivités locales)

Si ce nouveau périmètre est adopté, la nouvelle intercommunalité rassemblera 22 communes et 39 557 habitants. Castelsarrasin et Moissac regrouperont à elles deux plus de 65% de la population.

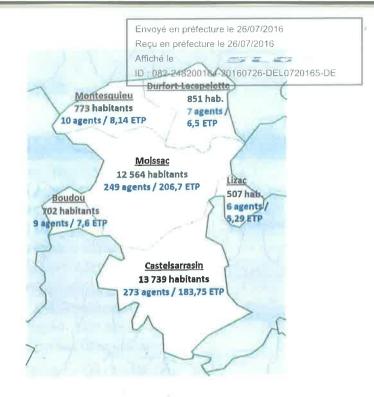
Recensement des moyens et des pratiques

Démographie des effectifs

	Pop. munic. 2013	Nombre d'ETP	Nombre d'agents	Titulaires	Cat.	Cat. B	Cat. C	Hors filiere
Lizac	507	5,3	6	4			5	1
Boudou	702	7,6	9	7			8	1
Montesquieu	773	8,1	10	7			7	3
Durfort- Lacapelette	851	6,5	7	6	1		5	1
Moissac	12 564	Titulaires : 206,7 Non titulaires : NC	249 (juin 2015)	209	12	30	187	20
Castelsarrasin	13 739	NC	273 (juillet 2015)	NC	NC	NC	NC	
Total Communes	29 136	NC	554	NC	NC	NC	NC	26
CC Terres de Confluences	1.5%	NC	44 (janvier 2016)	36	2	3	39	0
Total bloc local	*	NC	591	NC	NC	NC	NC	26

Effectifs communaux:

- 554 agents communaux (hors CCAS), dont 94% dans les 2 communes urbaines (qui rassemblent 90% de la population du territoire)
- Plus de 40% des agents de Castelsarrasin travaillent dans les écoles ou dans le cadre des activités périscolaires, pour un temps de travail total (ETP) difficilement quantifiable
- Dans les 4 communes de moins de 1 000 habitants, une situation à peu près équivalente en termes de ressources humaines; à une exception près (un agent de catégorie A à Durfort-Lacapelette), tous les agents sont de catégorie C



Effectifs intercommunaux:

- Des effectifs en hausse, établis à 44 agents au 1^{er} janvier 2016
- 4,55% d'agents de catégorie A

Les effectifs communaux et intercommunaux s'expliquent en partie par les modalités d'intervention des communes et de la CC : elles exercent plusieurs missions en régie (collecte des déchets et restauration collective pour la CC ; régie culturelle, cinéma et galerie d'art pour Castelsarrasin ; agence postale pour 3 des 4 communes rurales).

Gestion du personnel

Thematiques	Ecarts de pratiques
Congés annuels et RTT	 Des pratiques communales relativement homogènes en termes de congés annuels (environ 27 jours), sauf à Castelsarrasin (33 jours) De 0 à 24 jours de RTT selon les agents et les communes
Régimes indemnitaires	 De 1 à 13 régimes applicables Les 6 communes et la CC ont notamment mis en place l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) Castelsarrasin a mis en place davantage de primes et d'indemnités
Action et protection sociale	 Des modalités d'action sociale diverses : action sociale interne, COS, cotisation au CNAS ou aucune action Une commune sur deux ainsi que la CC participent financièrement à la complémentaire santé et prévoyance des agents 5 communes ont mis en place un dispositif de maintien de salaire en cas de maladie, mais selon des modalités différentes
Formation	 Situation identique dans les 6 communes et la CC : aucune n'a de plan de formation (ce qui n'empêche pas les agents de suivre des formations)

Moyens techniques

Thématiques	Ecarts de pratiques
Parc informatique	 Situation similaire dans les 4 communes de moins de 1 000 habitants : 1 à 2 postes, convention avec le centre de gestion pour la maintenance Un nombre de postes bien plus important à Castelsarrasin et Moissac, dont la maintenance est assurée en interne Une organisation récente à la CC : 12 postes, convention avec le centre de gestion et recours à une société privée pour la maintenance
Logiciels	 3 logiciels de comptabilité différents, idem pour les logiciels RH, 2 logiciels différents pour les marchés publics Les 4 communes rurales ont une convention avec le centre de gestion pour la dématérialisation des marchés publics
Véhicules et équipements d'entretien	 Equipement des 4 communes rurales relativement similaire, malgré les écarts de superficie communale du fait que certaines communes ont recours à des prestations extérieures pour les gros travaux d'entretien Commune de Castelsarrasin équipée d'un point à temps automatique (PATA) qui pourrait être mis en commun, au vu de l'investissement qu'il a représenté et de sa sous-utilisation actuelle

Les pratiques de mutualisation actuelles

¥	Pratiques de mutualisation recensées
Domaines fonctionnels	 Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (depuis juillet 2015) Mise à disposition auprès de la CC de l'agent en charge du système d'information géographique (SIG) de Moissac à hauteur de 40%
Domaines opérationnels	 Mise à disposition auprès de la CC de la directrice du CCAS de Moissac en tant que chef de projet politique de la ville à hauteur de 50% pour l'année 2015 Prestations de services techniques par des agents de Castelsarrasin et Moissac pour la CC

ID: 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

S 2 40

Synthèse et enjeux

Atouts de la configuration actuelle

Points de fragilité de la configuration actuelle

- Développement des pratiques de mutualisation verticales (entre CC et communes): création (récente) d'un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS), mises à disposition d'agents
- Des pratiques d'échanges de services et de conseil des communes urbaines vers les communes rurales (projets éducatifs de territoire [PEDT], social)
- Des effectifs relativement importants à Castelsarrasin et Moissac, susceptibles de contribuer au développement de la CC (potentiel de transferts d'agents)

- Peu d'habitudes de travail en commun, notamment entre Castelsarrasin et Moissac
- Insatisfaction locale liée à l'organisation de la collecte des déchets (compétence intercommunale, mais fonctionnement toujours en partie communal), qui est perçue comme un sujet à traiter en préalable à toute autre action
- Des écarts entre Castelsarrasin, Moissac et les 4 communes rurales, notamment en termes de moyens et de « culture », qui impliquent des besoins différents et des attentes variables en matière de mutualisation (par exemple pour la gestion de la voirie)
- Disparités dans la gestion de l'assainissement non collectif (engagement des 4 communes rurales auprès d'un prestataire privé)
- Manque d'expertises thématiques dans les communes et la CC (en particulier en matière de développement économique)
- Faible visibilité et attractivité de la CC pour les agents communaux

→ Les enjeux de la mutualisation :

- Consolidation du bloc local : structuration des services intercommunaux et définition d'un projet d'administration, solidarité intercommunale
- Harmonisation des systèmes informatiques, supports pour la mise en commun d'outils et pour une gestion mutualisée
- Rapprochement des pratiques de ressources humaines et gestion prévisionnelle des emplois et compétences (réorganisation en lien avec les départs en retraite et fins de contrats, adaptation aux postes de travail, etc.)
- Economies d'échelles (marchés publics / achats)
- Anticipation et accompagnement des évolutions de compétences et périmètre de la CC

ID: 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

LE PROJET DE MUTUALISATION 2015-2020

Les priorités de mutualisation retenues

Les échanges avec les élus et les agents des communes et de la Communauté de communes ont abouti à l'identification de 13 actions de mutualisation à mettre en œuvre dans les quatre prochaines années.

En tenant compte du domaine d'intervention concerné, elles peuvent être classées en trois volets :

 4 actions sont relatives aux fonctions administratives, exercées à la fois par les communes et la communauté de commune.

Domaines	Libellé de l'action
Informatique / SIG	1.1 Se donner les moyens, à l'échelle des 6 communes d'harmoniser les logiciels, de développer et mettre en réseau le SIG, de mettre en place une gestion centralisée du parc informatique, de définir une politique intercommunale de gestion des données, de développer des solutions de partage de documents
	1.2 Mettre en place des moyens communs pour développer l'e-administration en direction des habitants et des entreprises
Commande publique	2. Gérer progressivement l'ensemble des achats et marchés publics des communes et de la CC à l'échelle intercommunale
Ingénierie montage de projets et de dossiers de financement	3. Proposer aux communes un appui-conseil dans la conception de projets et la recherche de financements
Ressources humaines	4.1 Harmoniser les pratiques en matière de : procédures hygiène et sécurité, recrutement, conduite des entretiens annuels, action et protection sociale
	4.2 Gérer collectivement la formation des agents

6 actions sont relatives aux domaines opérationnels dont la compétence est déjà transférée
 à la communauté de commune, mais qu'elle n'a pas totalement investis à ce jour.

Domaines	Libellé de l'action
Aménagement, urbanisme	 Harmoniser les pratiques en matière de contrôle de la publicité, d'accessibilité et de gestion des aires d'accueil des gens du voyage
Economie	6. Mettre en place une animation économique sur le territoire intercommunal
Promotion touristique	7. Mettre en cohérence et développer la promotion touristique du territoire intercommunal
Déchets	8. Assurer la collecte des déchets de façon optimale sur tout le territoire intercommunal
Assainissement	 Assurer le service public de l'assainissement non collectif sur tout le territoire intercommunal et préparer la prise de compétence « assainissement collectif »
Restauration collective	10. Proposer une production intercommunale en liaison froide aux communes membres

Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Reçu en préfecture le 26/07/2016

Affiché le

3 actions sont relatives aux domaines opérationnels qui restent de compétence comunuale, pe mais pour lesquelles une plus grande mutualisation serait porteuse de valeur ajoutée.

Domaines	Libellé de l'action		
Voirie	11. Gérer collectivement la voirie		
Espaces verts	12. Mutualiser la production florale et les connaissances des agents de Moissac et Castelsarrasin avec les autres communes		
Social	13. Mettre en cohérence l'analyse des besoins sociaux et l'offre des CCAS de Castelsarrasin et Moissac, et leurs prestations en direction des petites communes, en vue de la création d'un CIAS ou d'un service intercommunal		

Ces actions sont détaillées sous forme de fiche dans la suite de ce chapitre, en précisant notamment :

- les objectifs poursuivis ;
- le « périmètre » de la mutualisation, selon qu'elle concerne à la fois la Communauté de communes et toutes les communes, uniquement les communes ou encore la CC et une partie des communes;
- les modalités et leur date prévisionnelle de leur mise en œuvre ;
- l'impact de la mutualisation sur les effectifs et les finances du bloc local considéré dans son ensemble (Communauté de communes et communes).

Détail des actions de mutualisation

Actions relatives aux domaines fonctionnels

1.1 Se donner les moyens, à l'échelle des 6 communes, d'harmoniser les logiciels, de développer et mettre en réseau le SIG, de mettre en place une gestion centralisée du parc informatique, de définir une politique intercommunale de gestion des données, de développer des solutions de partage de documents

1.2 Mettre en place des moyens communs pour développer l'e-administration en direction des habitants et des entreprises

Périmètre CC ↔ les 6 communes

Objectifs poursuivis

- · Faciliter les échanges dématérialisés entre les communes
- · Permettre des remplacements ponctuels à distance
- Réaliser des économies par rapport aux charges informatiques
- Développer une culture et une expertise commune

Détail de l'action	Echéancier previsionnel
Action 1.1 : le ou les référents aura (ont) notamment pour mission de mener à bien les actions suivantes :	
GFU : Création et gestion mutualisée d'un groupe fermé d'utilisateurs¹	2016
 Gestion centralisée du parc informatique: Centraliser les achats (voir fiche Commande publique); rédiger une charte informatique commune pour sécuriser le matériel, l'usage, les outils; mettre en place une plateforme commune pour recenser le nombre de postes, les dates d'achats, les pannes, etc. 	2018
 <u>Logiciels</u>: Réalisation d'un état des lieux précis, pour recenser les contrats en cours, leur date d'échéance, leur coût, la réactivité des services de maintenance, les fonctionnalités offertes par les logiciels en lien avec les besoins des communes, etc.; à terme, changement et harmonisation des solutions informatiques 	2016
 SIG: Améliorer le SIG en cours d'élaboration pour partager davantage de données, sur des problématiques diverses; mettre en ligne le SIG sur le futur site Internet intercommunal 	2018
 Gestion des données: Avoir un agent référent CNIL commun (remplir le formulaire CNIL); définir une politique commune de gestion des données (distinguer données publiques et données privées, savoir ce que l'on peut diffuser au public et aux entreprises, définir comment traiter les données, etc.) 	2017
 Partage de documents: Développer des solutions extranet / clouds pour partager des documents et données (un prérequis est de disposer de liaisons de bonne qualité) 	2019
Action 1.2 : • Etudier les attentes des habitants en termes d'e-services et mettre en place le cas échéant ces e-services par le biais d'une plateforme intercommunale	2018

¹ Selon l'ARCEP, « un groupe fermé d'utilisateurs (GFU) se définit comme un ensemble de personnes physiques ou morales utilisant un service de communications électroniques dans le cadre de réseaux non connectés à tout autre réseau. Est également un GFU un ensemble de personnes physiques ou morales constituant une communauté d'intérêt expressément identifiable par sa stabilité, sa permanence et son antériorité à l'usage effectif de ce service de communications électroniques. » La conformité d'un ensemble de personnes à la notion de GFU est appréciée au cas par cas par l'ARCEP. La mise en place d'un GFU s'appuie sur un réseau indépendant.

Envoyé en préfecture le 26/07/2016

Généraliser la possibilité de payer la cantine scolaire en ligne sur l'ensemble du territoire (mise en place uniquement à Castelsarrasin lo: 082 48200164-20160726-DEL0720165-DE aujourd'hui)

Modalités de mise en œuvre			
Documents et conditions d'application	 Le cas échéant, convention de regroupement d'acheteurs publics Le cas échéant, convention de mutualisation de moyens (conventions de mise à disposition partielle des agents ou services informatiques, convention relative à une plateforme commune, etc.) 		
Référent	Castelsarrasin : Responsable informatique Anthony Pereira (titulaire) et Guillaume GISBERT (suppléant) Moissac : Responsable informatique Luc GIULANO et Simon MAUREL, géomaticien mis à disposition de la communauté à hauteur de 40%		
Répartition des rôles	A préciser		
Impacts			
Effectifs	Neutre (poursuite de la mise à disposition partielle de l'agent SIG de Moissac auprès de la CC)		
Finances locales	Action 1.1 : Négatif à court terme (création d'un GFU) ; potentiellement positif à terme (économies liées au changement de solutions informatiques) Action 1.2 : Négatif (coût de déploiement d'e-services)		

Indicateurs

- Existence d'une charte informatique commune et d'une plateforme commune de gestion centralisée du parc informatique
- Désignation d'un référent CNIL commun

Les communes souhaitent conserver un fonctionnement communal et de proximité pour la maintenance du parc informatique.

Cette action pourrait conduire à terme (i.e. après 2020) à la création d'un service commun Informatique / SIG.

Action n°2

Gérer progressivement l'ensemble des achats et mafanés publics des communes et de la CC à l'échelle intercommunale ID : 082-248200164-20160726 DEL0720165-DE

Périmètre CC ↔ les 6 communes

Objectife poursuivis

- Faciliter la gestion administrative des procédures
- Sécuriser les procédures d'un point de vue juridique
- Réaliser des économies d'échelle
- Optimiser le fonctionnement des collectivités

Be	tail do l'action	Echeeneler previsionnel
•	Réalisation d'un état des lieux des achats de fournitures et des prestataires des communes (type de fournitures, volume, coût, prestataire installé sur le territoire intercommunal ou à l'extérieur, etc.)	2016-2017
•	Réalisation d'un état des lieux des marchés publics en cours dans les communes et la CC (voirie, assurances, téléphonie, etc.) et de leurs modalités de mise en œuvre (durée et date d'échéance, coût, prestations prévues, etc.)	2016-2017
•	Développement dans un premier temps des groupements de commande : identification / choix des achats et / ou marchés à mutualiser en premier au regard du gain potentiel, évaluation des besoins, définition des modalités de commande	2018-2019
•	Création à terme d'un service commun	2020

Madalités de mise en cauvre

Documents et conditions d'application

- Dans un premier temps, conventions de regroupement d'acheteurs publics
- A terme, convention de mise en place d'un service commun
- Conventions de transfert de personnel dans le cadre d'un service commun, fiche d'impact, avis des comités techniques et des CAP

Référent

Castelsarrasin : Emmanuel COLONEL (titulaire) et Claire TOURNES (suppléante)

Moissac : Corinne MARSOLLIER Communauté : Marie-Claire DAMASIO

Répartition des rôles

A préciser

Impacts

Effectifs

Neutre (nul dans le cas de groupements de commande ; transfert de personnel communal dans le cas de la création du service commun, qui induirait une augmentation des effectifs de la CC (3 agents, 2,5 ETP))

Finances locales Globalement positif (augmentation des charges de la CC, par transfert des charges de service, mais également baisse des coûts, liée à une meilleure gestion des achats et marchés publics)

Indicateurs

- Nombre d'achats groupés
- Pourcentage de réduction des coûts (achats et marchés publics)

Proposer aux communes un appui-consell dans la conception de projets et la recherche de financements

Envoyé en préfecture le 26/07/2016

Reçu en préfecture le 26/07/2016

Affiche le projets et la recherche de financements

Objectifs poursulvis

Périmètre

Partager de l'ingénierie, de l'information, des connaissances

CC ↔ les 6 communes

Drainer des financements sur le territoire

Mise à disposition d'un agent de la cellule aménagement et développement 2016-2018 de Castelsarrasin, de façon progressive de 0,5 ETP en avril 2016 vers 1 ETP Modalités de mise en œuvre Convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée Documents et et le cas échéant les modalités de facturation conditions d'application L'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires Castelsarrasin : Elodie CARRIE (titulaire) et Audrey Sainte-Marie Référents (suppléante) Moissac: DGS Communauté : DGS A préciser Répartition des rôles Effectifs Neutre Globalement positif (apport sur le territoire de financements extérieurs, mais Finances locales une augmentation des charges de la CC)

Imdicateurs

- Nombre de dossiers de demande de subvention déposés
- Montant total de financements drainés sur le territoire

Commentaines

La Communauté de communes mettra notamment son expértise au service des communes de moins de 1 000 habitants.

Action n°4 Respondus	4.1 Harmoniser les pratiques en matière de : procéd sécurité, recrutement, conduite des entretiens annu protection sociale	res hygiene et 26/07/20 6 is action et 10 082-248200164-20160726 DEL0720165-DE
Trutom/mess	4.2 Gérer collectivement la formation des agents	
Párimètre	CC ↔ les 6 communes	

Obligatific poursulvis

4.1 Harmonisation des pratiques :

- Valoriser les partages d'informations et de conseil entre les communes
- Faciliter le travail des agents administratifs (dans leur recherche d'informations, la conception de documents de travail, etc.)

4.2 Formation:

- Faciliter la formation des agents du bloc local, en regroupant les formations en intra et/ou en union de collectivités
- Organiser des formations « sur mesure » ou a minima ajustées aux besoins des agents et au contexte de la CC
- · Limiter les coûts de formation des agents

Détail de l'ac	Bon		previsionnel	
6.1 Harmonisation des pratiques :				
 Mise en place de réunions régulières (par exemple trimestrielles) entre les agents concernés des 6 communes et de la CC. Ordre du jour à définir selon les besoins des agents et les actualités nationale et locale. Secrétariat de réunion assuré par chaque commune à tour de rôle. 		2016		
 Désignation agents 	on de référ	ents, pour répondre à des questions ponctuelles d'autres	2016	
6.2 Formation	n :			
 Recensement et partage des besoins de formation, notamment : Les demandes récurrentes : sauveteur secouriste du travail (SST), premiers secours, etc. Les demandes spécifiques : utilisation des engins de déneigement, soudure, etc. 			2016	
 Recensen de certain ailleurs pa 	2017			
Organisation de formations collectives localement, en identifiant un référent pour l'organisation (potentiellement la direction des ressources humaines de Castelsarrasin et/ou Moissac)				
Modalitàs de	mise en a	autorie		
	Le cas échéant, convention de mise à disposition individuell précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités of facturation; l'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires Le cas échéant, conventions de regroupement d'acheteurs public pour l'achat de formations			
(suppléante) Moissac : DRH		The state of the s	el THIAM	
Répartition des rôles A préciser				
Impacts				
Effectifs	Neutre			
	Potentiellement positif (baisse des coûts de remplacement des agents, ainsi que des coûts directs et indirects de formation)			

Envoyé en préfecture le 26/07/2016

Indicateurs

- Nombre de remplacements assurés par des agents mis à disposition ID : 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE
- Nombre de formations suivies par des agents de plusieurs communes et de la CC
- Nombre de formations organisées localement

Commentaires

Il existe de longue date des mises à disposition d'agents communaux auprès de la Communauté de communes, en particulier dans les services opérationnels (services techniques, collecte des déchets), notamment en cas d'absence d'agents intercommunaux. Ces pratiques de mutualisation vont se poursuivre : des agents communaux pourront être mis à disposition ponctuellement de la Communauté de communes pour certains services opérationnels de l'intercommunalité.

Actions relatives aux domaines opérationnels de comperence intercommunale

Assum nº5
Aménagement.

Harmoniser les pratiques en matière de :

- contrôle de la publicité
- accessibilité
- gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Périmètre

CC ↔ les 6 communes

Mettre en cohérence les pratiques communales et en garantir la qualité dans le prolongement du plan local d'urbanisme intercommunal en cours d'élaboration

- Accueil des gens du voyage : Aborder collectivement la question des aires d'accueil des gens du voyage dans le PLUIH et préparer le transfert de la gestion à l'intercommunalité (au 1er janvier 2017)
- Publicité : Une fois le PLUI adopté (i.e. en 2019), harmoniser les pratiques de contrôle, organiser des échanges d'expérience et une veille juridique commune
- Accessibilité : Traiter à l'échelle intercommunale toutes les problématiques d'accessibilité

Détail de l'action		Echšanniar právisionnel	
la gestion des aires situ	 Accueil des gens du voyage : dimensionnement des moyens nécessaires à la gestion des aires situées sur le territoire intercommunal et définition des modalités d'exercice de cette compétence au niveau intercommunal 		
 <u>Publicité</u>: Mise en place de réunions régulières (par exemple trimestrielles) entre les agents concernés des 6 communes et de la CC. Ordre du jour à définir selon les besoins des agents et les actualités nationale et locale. Secrétariat de réunion assuré par chaque commune à tour de rôle. 		2019	
Accessibilité : Création d	2018		
Modelités de mise en œuvre			
Documents et conditions d'application	L'agent en charge du suivi de la commission access voir sa fiche de poste modifiée pour intégrer cette tâ missions		

Accessibilite. Ordation	d die commission decederation intercommission
Modelités de mise on œu	Vre
Documents et conditions d'application	L'agent en charge du suivi de la commission accessibilité pourra voir sa fiche de poste modifiée pour intégrer cette tâche parmi ses missions.
	 Accueil des gens du voyage: Pour Castelsarrasin, Franck TREVISSON (titulaire) et François POUX (suppléant), Pour Moissac, non identifié
Référent	 <u>Publicité</u>: Pour Castelsarrasin, John SCHOLZ, pour la Communauté de communes, Laure BOFFA, Responsable Aménagement, Pour Moissac, non identifié
	 Accessibilité : Pour Castelsarrasin, Dominique MARCINIAK, Pour Moissac et la communauté : non identifié
Répartition des rôles	A préciser
Impacts	
Effectifs	Neutre
Finances locales	Neutre
North Control of the	

- Publicité : nombre de réunions d'échanges organisées annuellement
- Accueil des gens du voyage : prise en compte de la problématique dans le PLUIH
- Accessibilité : création d'une commission intercommunale en matière d'accessibilité²

² La mise en place d'une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire dans les communes de 5 000 habitants et plus, et dans les intercommunalités compétentes en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus. Les communes membres peuvent confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale.

Objectifs poursuivis

- Renforcer la capacité de la Communauté de communes à intervenir dans le champ économique
- Mettre en œuvre le projet de territoire qui fait du développement économique une priorité avec dans un premier temps la réalisation d'un schéma de développement économique puis sa mise en œuvre

sa mise en o		Eghéancier	
Détail de l'actio	N Committee of the Comm	prévisionne	
aménageme	sition de la communauté de communes, d'un agent de la cellule nt et développement de Castelsarrasin. Cette mise à e fera de façon progressive de 0,5 ETP en avril 2016 vers 1	2016	
 Mise en œu application d 	e en œuvre concertée d'actions de développement économique en lication du schéma intercommunal de développement économique		
envisager le développem de Castelsa	mise en œuvre d'une politique intercommunale du commerce : transfert du 2 ^{ème} agent de la cellule aménagement et ent de Castelsarrasin (il pourrait être mis à disposition de la ville trasin sur une partie de son temps de travail pour suivre les nunales engagées)	2018-2019	
Mise en œuvre			
Documents et conditions	 Convention de mise à disposition individuelle, précisant à r et le cas échéant les modalités de facturation 	ninima la durée	
d'application L'avis de l'agent et celui de la CAP sont nécessaires			
Référents	Castelsarrasin : Elodie CARRIE (titulaire) et Audrey Sainte-Marie (suppléante) Moissac : DGS Communauté : DGS		
Répartition des rôles	A préciser		
mpacts			
Effectifs	Neutre à l'échelle du bloc local	1	
Finances ocales			
ndicateurs			

- Elaboration d'un schéma intercommunal de développement économique
- Nombre d'actions intercommunales d'animation économique

		Envoyé en préfecture le 26/07/	2016
Action of 7		Reçu en préfecture le 26/07/20	16
	Mettre en cohérence et développer la promotion to	uvisitique du territoire =	-
Promotion	intercommunal	ID: 082-248200164-20160726	DEL0720165-DE

Moissac ↔ Castelsarrasin

Périmètre

les 4 communes de moins de 1 000 habitants + Communauté de communes

Objectils pourauivis

- Se donner les moyens de mettre en œuvre le projet de territoire intercommunal, et en particulier de développer de nouvelles actions de communication touristique à l'échelle intercommunale
- Rechercher une meilleure efficacité et efficience en rapprochant les 2 offices de tourisme et en coordonnant les acteurs du secteur touristique

Rappelons que la promotion touristique devient une compétence obligatoire de la CC au 1^{er} janvier 2017.

Détail de l'action		Echéanoler prévisionnel		
 Développer les échanges entre personnels des offices de tourisme (notamment autour des démarches de commercialisation des 2 offices de tourisme [OT]) et améliorer leur connaissance de tout le territoire : Organiser des éductours sur le territoire (avec l'agence départementale du tourisme) Organiser des rencontres entre les 2 responsables promotion communication 				
Mettre en commun le de groupes	es bases de données de prestataires pour des visites	2016		
Organiser la préparation collective du guide intercommunal annuel suffisamment en amont : O Définir le rétroplanning Organiser les contributions, préciser les rôles respectifs				
Communiquer via les 2 OT sur des évènements qui ont lieu dans toute la CC 2016				
Créer un office de tou	urisme intercommunal	2017		
Wise on muvre				
Documents et conditions d'application	 Modifications des statuts de l'EPIC, avis des concernant le transfert des agents 	mités techniques		
Référent Castelsarrasin : Mylène LABIT (titulaire) et Marie-Lise ARTEL (suppléante) Moissac : Aude CANCE et Muriel BEAUTRU				
Répartition des rôles	A préciser			
Impacts				
Effectifs Globalement neutre (transfert de personnel communal vers l'EPIC)				
113030110	Finances locales Globalement neutre			
	Globalement neutre			

		Envoyé e	n préfecture le 26/07/2	2016
Action n°8 Deckets	Assurer la collecte des déchets de façon optimale si intercommunal	ir Affiche le	réfecture le 26/07/20 territoire 48200164-20160726	
Périmètre	CC ← Castelsarrasin, Moissac, Lizac, Boudou (+ Montes Lacapelette?) La collecte des déchets à Montesquieu et Durfort-Lacape assurée par deux syndicats. La prise en charge de la col communes par le service intercommunal fera l'objet d'un du projet de territoire. Le périmètre du service intercomm fonction des conclusions de cette réflexion.	elette est lecte dan e étude c	aujourd'hui ns ces deux dans le cadre	
Objectifs pour	rsuivis			
	'organisation des services intercommunaux existants e fonctionnement des collectivités			
Détail de l'act	lon		Echéanoler prévisionnel	
prévues er recrutemer collecte) o Harmor	ation du service (parallèlement aux actions du projet de to 2016-2017 : construction d'un centre technique intercon at d'un coordinateur de collecte et étude de réorganisation aisation des pratiques de travail des agents (horaires de de présence, pauses, etc.)	nmunal, in de la		
o Utilisati (Castels s'agit de o Révisio	on entièrement mutualisée des matériels ex sarrasin et Moissac se prêtent déjà les bennes au besoin, e réellement les partager) n du schéma des tournées de collecte		2016-2017	
consiste des déc o Poursui	échéant, transfert à la CC des agents communaux dont le e exclusivement à remplir des tâches intercommunales (c chets, entretien) te du système de remplacement ponctuel d'agents de c nmunaux par des agents communaux	collecte		-
	ment du service on sur la prise en charge par la CC du nettoiement des pla s	ices de	2018-2020	
Wodalités de n	nise en œuvre			
Documents et conditions d'application	 Le cas échéant, conventions de transfert de personr des comités techniques et des CAP Convention de mise à disposition individuelle, préc et le cas échéant les modalités de facturation ; l'avis CAP sont nécessaires 	isant à m	ninima la durée	
Référents	Pour la communauté de communes : Claire CAPDEVIE environnement (titulaire) et David LOUSTALOT, coor intercommunal (suppléant) Pour Castelsarrasin : Thierry ARNAL Pour Moissac : à préciser			
Répartition des rôles	A préciser			
Impacte				
Effectifs	Globalement neutre dans un premier temps (les effectifs du service intercommunal pourraient augmenter, via des transferts de personnels de Castelsarrasin et Moissac, en fonction des renforts nécessaires pour assurer la collecte sur les 4 communes déjà couvertes par le service) Potentielle augmentation des effectifs intercommunaux, en cas d'élargissement de la collecte aux 2 autres communes de la CC (transfert de personnel(s) des syndicats couvrant ces deux communes et/ou recrutement)			
Finances locales	Négatif (en termes d'investissements dans un premier te construction du centre technique intercommunal)	emps : co	ût de la	

indicateurs:

Envoyé en préfecture le 26/07/2016

Satisfaction des acteurs communaux par rapport à l'organisation du service de collecte des déchets

Envoyé en préfecture le 26/07/2016 52

Assurer le service public de l'assainissement non contectif sur tout le 107/2016 territoire intercommunal et préparer la prise de competence « assainissement collectif »

ID 082-248200164-20160726-LEL0720165-DE

Périmètre

CC ↔ les 6 communes

Objectifs poursulvis

- Améliorer l'organisation des services intercommunaux existants, en donnant un statut officiel au service en charge du diagnostic et du contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif
- Optimiser le fonctionnement des collectivités, en élargissant le service aux communes rurales une fois échu leur engagement avec un prestataire privé

Détail de l'action	Echéencier prévisionnel
Création officielle du SPANC	2016
Extension progressive à tout le territoire	2017
Préparation de la prise de compétence obligatoire de la CC en matière d'assainissement collectif au 1 ^{er} janvier 2020 : recensement et diagnostic des infrastructures, état des lieux des modes de gestion, évaluation financière, évaluation des transferts de charges, dimensionnement du service intercommunal, définition des modalités de création et de fonctionnement du service	2019-2020

Mise en œuvre	
Documents et conditions d'application	a H
Référents	Pour la communauté de communes : directeur des services techniques (recrutement en cours) et Claire CAPDEVIELLE, responsable ANC CC Pour Castelsarrasin : Michel GENDRE
Répartition des rôles	A préciser
impacts	
Effectifs	Neutre
Finances locales	Neutre
tardia eternos	

Nombre de contrôles de dispositifs effectués pour chaque commune

		Envoyé en préfecture le 26/07/201 Reçu en préfecture le 26/07/2016	
Action nº18	Proposer une production intercommunale en liaise		
Restauration collective	communes membres	ID: 082-248200164-20160726-DEL072	
Périmètre	CC ↔ Castelsarrasin, Moissac, Boudou		
Objectife pour	suivis		
Améliorer l'	organisation des services intercommunaux existants		
 Optimiser I 	e fonctionnement des collectivités		
Détail de l'act		Echéanujer prévisionnel	
Mise en place o	d'une délégation de service public	01/09/2016	
Viodalités de r	nice on couvre		
	Délibération		
Documents et conditions d'application	 Délibération Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre l'communes bénéficiaires 	a communauté et les	
conditions	Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre l		
conditions d'application Référent	 Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre l'communes bénéficiaires Pour la communauté de communes : à préciser Pour la commune de Moissac : à préciser 	JI	
conditions d'application	 Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre le communes bénéficiaires Pour la communauté de communes : à préciser Pour la commune de Moissac : à préciser Pour la commune de Castelsarrasin : Fethi KERRAOI Réalisation des repas par les agents de la Commune détachés auprès d'un délégataire Livraison assurée par un agent de la communauté 	nunauté de communes	
conditions d'application Référent	 Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre le communes bénéficiaires Pour la communauté de communes : à préciser Pour la commune de Moissac : à préciser Pour la commune de Castelsarrasin : Fethi KERRAOI Réalisation des repas par les agents de la Commune détachés auprès d'un délégataire 	nunauté de communes	
conditions d'application Référent	 Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre le communes bénéficiaires Pour la communauté de communes : à préciser Pour la commune de Moissac : à préciser Pour la commune de Castelsarrasin : Fethi KERRAOI Réalisation des repas par les agents de la Commune détachés auprès d'un délégataire Livraison assurée par un agent de la communauté Services, surveillance en offices assurés par les 	nunauté de communes	
conditions d'application Référent Répartition des rôles	 Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre le communes bénéficiaires Pour la communauté de communes : à préciser Pour la commune de Moissac : à préciser Pour la commune de Castelsarrasin : Fethi KERRAOI Réalisation des repas par les agents de la Commune détachés auprès d'un délégataire Livraison assurée par un agent de la communauté Services, surveillance en offices assurés par les 	nunauté de communes	
conditions d'application Référent Réferent Répartition des rôles	 Courrier d'accord de l'agent, avis des CT et CAP Convention de prestations de services entre le communes bénéficiaires Pour la communauté de communes : à préciser Pour la commune de Moissac : à préciser Pour la commune de Castelsarrasin : Fethi KERRAOI Réalisation des repas par les agents de la Commune détachés auprès d'un délégataire Livraison assurée par un agent de la communauté Services, surveillance en offices assurés par les bénéficiaires 	nunauté de communes	

communaux

Actions relatives aux domaines opérationnels competence communale

ID: 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

Action n° 11 Voltie	Gérer collectivement la voirie		
Périmètre	CC ↔ les 6 communes		
Objectifs poursu	lvis		
	noyens communaux onctionnement des collectivités		
Détail de l'action Echéancie prévisions			
A court terme, mutualiser le gros matériel (point-à-temps automatique de Castelsarrasin) 2016-201			
la voirie de hiérarchisatior évaluation bud	e, mettre en place une gestion commune de tout ou partie de s communes: recensement et diagnostic des voiries, n du réseau ; évaluation des organisations en place et lgétaire ; définition de l'intérêt communautaire et transfert de la sation fonctionnelle et opérationnelle, programmation financière	2018-2019	
Mise en œuvre			
Documents et conditions d'application	 Convention de prêt de matériel, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation Convention de mise à disposition individuelle, précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités de facturation; avis de l'agent et de la CAP A moyen terme, conventions de transfert de personnel, fiches d'impact, avis des comités techniques et des CAP 		
Référent	Pour la communauté de communes : directeur des services t (recrutement en cours) Pour la commune de Moissac : à préciser Pour la commune de Castelsarrasin : Michel KRANTSCHENK et Michel GENDRE (suppléant)		
Répartition des rôles	A préciser		
Impacts			
Effectifs	Neutre à court terme A moyen terme, potentiellement un transfert de personnels et/ou recrutement dans le cadre du transfert de compétence		
Finances locales	 Positif à court terme (diminution des coûts d'entretien) A estimer plus précisément dans le cadre du transfert de compétence (évaluation des transferts de charges) 		
Indicateura			
	enu avec du matériel mutualisé l'échelle intercommunale		

Envoyé en préfecture le 26/07/2016

Reçu en préfecture le 26/07/2016

ponnaissancies des agents de
es communes 2-248200164-20160726 DEL0720165-DE

Action n°12 Espaces verts	Mutualiser la produc Moissac et Castelsa	ction florale et les connais rrasin avec les autres com	Reçu en préfecture le 26/07/ sances des agents de imunes 10082-248200164-201607
	Moissac	Castelsarrasin	
Périmètre	‡	\$	
	les 4 communes de m	noins de 1 000 habitants (mu	itualisation hors CC)

Objectifa poursulvis

- Valoriser le savoir-faire et les productions de Moissac et Castelsarrasin
- Contribuer à embellir les cœurs de village des 4 communes rurales
- Economiser sur l'achat de fleurs dans les 4 communes rurales et utiliser la surproduction des serres
- Partager des moyens communaux
- · Optimiser le fonctionnement des collectivités

Optimiser le fonctionnement des collectivités		
Détail de l'action		Echéancier prévisionnel
Mutualisation de la production florale : accès gracieux des communes de Boudou, Montesquieu, Durfort-Lacapelette et Lizac aux surplus de production des serres de Moissac et Castelsarrasin		2016
Partage de connaissances sur le fleurissement, les maladies, etc. : échanges de pratiques entre agents		2016
Prêt de gros matériels aux 4 communes rurales		2016
Mise en cauvre		
 Convention de prêt de matériel, précisant à minima la durée et cas échéant les modalités de facturation Le cas échéant, convention de mise à disposition individuelle précisant à minima la durée et le cas échéant les modalités of facturation; avis de l'agent et de la CAP 		on individuelle,
Référent	Pour Castelsarrasin : Christian DIRAT Pour Moissac : à préciser	
Répartition des rôles	A préciser	
Impacts		
Effectifs	Neutre	

Globalement neutre (des frais de fleurissement en moins pour les communes rurales, quelques heures de travail à consacrer aux

Finances locales

Satisfaction des agents et élus par rapport à la mutualisation de la production florale

échanges entre agents)

	Envoyé en préfecture le 26/07/2016
Action n°13 Social	Mettre en cohérence l'analyse des besoins sociaux et l'offre des CCAS ^{7/20} 6 de Castelsarrasin et Moissac, et leurs prestations en direction des petites communes, en vue de la création d'un CIAS ou d'un se vice en communes intercommunal
Périmètre	CCAS Moissac ↔ CCAS Castelsarrasin
	CC + les 4 communes de moins de 1 000 habitants

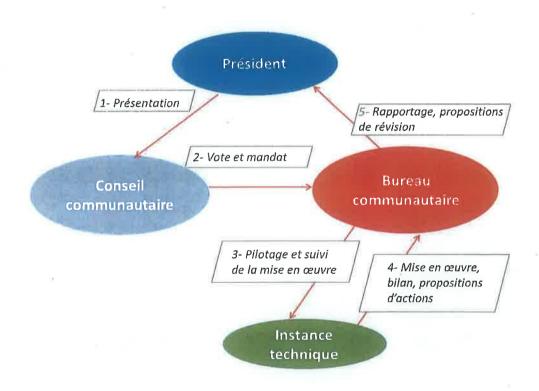
Objectifs poursulvis

- Identifier collectivement les problématiques communes à tout le territoire intercommunal et celles plus spécifiques à une commune (voire un quartier), et partager les enjeux sociaux du
- Engager une démarche de rapprochement, voire d'harmonisation du fonctionnement et de l'offre de services des 2 centres communaux d'action sociale (CCAS) de Castelsarrasin et Moissac
- Apporter un appui aux communes rurales dans l'accompagnement de personnes en difficulté, en mutualisant les moyens existants au sein des CCAS

en mutualisant les moyens existants au sein des CCAS		
ter		
17		
18		
20		
sée, de		
С		
Impacts		
Indicateurs		
o)		

Les modalités d'approbation et de suivi de l'avancement du schéma de mutualisation sont définies dans l'article du Code général des collectivités territoriales (CGCT) relatif au schéma (art. L5211-39-1). Il est en particulier prévu que « chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fait l'objet d'une communication du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre à son organe délibérant ».

En conformité avec le CGCT, le pilotage du schéma de mutualisation de la CC Terres de Confluences est organisé de la façon suivante :



Acteur	Rôle ID OUR CHUSCOLOGICO DELOTSOLUCIO	
Président de l'EPCI	 Chaque année, il présente au Conseil communautaire l'avancement du schéma de mutualisation (lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du vote du budget). Dans l'année qui suit les élections, il engage la réalisation d'un nouvel état des lieux et l'élaboration d'un nouveau schéma de mutualisation. 	
Conseil communautaire	 Il vote le schéma de mutualisation dans l'année qui suit les élections, puis le bilan annuel d'avancement. 	
Bureau communautaire	 Il valide le schéma de mutualisation et les bilans annuels d'avancement avant le vote en Conseil communautaire. Il pilote et suit la mise en œuvre du schéma de mutualisation. Il priorise les nouvelles propositions de mutualisation ou des révisions du schéma. 	
	Composée d'agents référents (à minima les 3 directeurs généraux des services de la CC, Castelsarrasin et Moissac),	
Groupe technique	 elle assure la mise en œuvre des actions de mutualisation; elle prépare le bilan annuel d'avancement, en appréciant notamment : l'avancement des actions de mutualisation, le nombre d'agents mutualisés; 	
	elle propose de nouvelles pistes de mutualisation.	



Définitions et bases juridiques des principales modalités de mutualisation

Modalités de mutualisation	Objet
Mise à disposition de services mutualisés (CGCT, art. L5211-4-1)	Au sein d'un EPCI, mise à disposition ascendante ou descendante d'un service dans le cadre de transferts de compétences
Service commun (CGCT, art. L5211-4-2)	Au sein d'un EPCI, constitution d'un service commun pour effectuer des missions en dehors des compétences transférées
Mise à disposition individuelle (loi du 26 janvier 1984)	Mise à disposition d'un agent d'une entité au profit d'une autre organisation
Mise en commun de moyens (CGCT, art. L5211-4-3)	Acquisition de biens par l'EPCI, qui les partage avec les communes
Création ou gestion d'équipements ou de services (CGCT, art. L5214-16-1)	Un partenaire confie à un autre la création ou la gestion d'équipements ou de services
Ententes (CGCT, art. L5221-1)	Rapprochement entre communes, EPCI ou syndicats mixtes autour d'un objet entrant dans leurs attributions : 3 membres de chaque conseil se réunissent dans une conférence (sans personnalité juridique) ; ils ont la possibilité de signer des conventions pour « entreprendre ou conserver à frais communs des ouvrages ou des institutions d'utilité commune »
Groupement de commande (Ordonnance du 23 juillet 2015)	Regroupement d'acheteurs publics pour mettre en œuvre une procédure de marchés et réaliser des économies sur les achats.

Des précisions concernant les modalités de mise en œuvre de ces dispositifs de mutualisation dans le document intitulé « La mutualisation, au service des communes, des intercommunalités et de leurs établissements » et produit conjointement par le Ministère de la décentralisation et de la fonction publique, l'Association des Maires de France, l'inspection générale de l'administration et l'inspection générale des finances.

Acronymes

Envoyé en préfecture le 26/07/2016 Reçu en préfecture le 26/07/2016

ID: 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE

ADS Autorisations du droit des sols

CAE Contrat d'accompagnement dans l'emploi CAP Commission administrative paritaire

CC Communauté de communes CCAS Centre communal d'action sociale

Communauté de communes Terres de Confluences CCTC

CDG Centre de gestion

Code général des collectivités territoriales **CGCT**

CNAS Comité national d'action sociale

CNFPT Centre nationale de la fonction publique territoriale

cos Comité des œuvres sociales CUI contrat unique d'insertion

EPCI Etablissement public de coopération intercommunale

ETP Equivalent temps plein **FPT** Fonction publique territoriale

GPEC Gestion prévisionnelle des emplois et compétences

IAT Indemnité d'Administration et de Technicité IEM(P) Indemnité d'exercice de mission (de préfecture) Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires **IFTS IHTS** Indemnité Horaire pour travaux supplémentaires

Indemnité Spécifique de Service ISS Mutuelle Nationale Territoriale **MNT** PEDT Proiets éducatifs de territoire **PFR** Prime de Fonction et de Résultat **PLUI** Plan local d'urbanisme intercommunal **PSR** Prime de Service et de Rendement Réduction du temps de travail **RTT** Schéma de cohérence territoriale SCOT

Schéma départemental de coopération intercommunale SDCI

SIG Système d'information géographique SPANC Service public d'assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 26/07/2016 Reçu en préfecture le 26/07/2016 Affiché le

ID: 082-248200164-20160726-DEL0720165-DE